

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur-Maire.

M. FABIOUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN,
Mmes BOULARD, DION, M. BERENGER, Mme MAILLET,
M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melle THEBAULT,
M. BLANGUERNON, KERMARREC, Mmes VATEY, PLATE,
MM. CHIREN, GADAL, Mme VENARD, MM. PREPOLESKI,
NODJIRIM, Melles QUINIO, DELAHAYE, Mme GUILLEMIN,
M. EZABORI, Melle BELAOUNI, M. MARTINE, Melle CRISTIEN,
Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : Melle ZAHAF, M. TAILLEUX, Mmes DUNET, GUILLOT,
Conseillers Municipaux.

Etait Absent : M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Melle Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont Acte.

13 décisions ont été prises par délégation au cours d'une période s'étendant du 13 décembre 2011 au 6 mars 2012 ; elles concernent des affaires relevant de la gestion normale et courante de la commune.

Par ailleurs quarante marchés ont été signés entre le 24 novembre 2011 et le 20 février 2012.

DELIBERATIONS

Adoption des taux d'imposition aux trois taxes directes locales pour 2012.

Adopté à l'unanimité.

Comme indiqué lors du précédent débat sur les orientations budgétaires pour 2012, ces taux demeurent inchangés par rapport à 2011 ; ils restent donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 14,99 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,76 %.
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 46,33 %.

Le produit estimé de ces trois taxes s'élève à 12 317 624 €

Décision modificative n°1 du Budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 330 000 €

En investissement elle comporte l'inscription d'un fonds de concours à la Société Quevilly Habitat pour la réalisation de 42 pavillons dans le quartier Matisse, et une participation à l'acquisition d'un bateau par les Aquanauts Normands. Les recettes sont principalement constituées par la perception de fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique.

Achats de matériels informatiques. Convention de groupement de commandes avec les Villes de Petit Quevilly, Saint Pierre les Elbeuf et Cléon.

Adopté à l'unanimité.

Il est apparu opportun sur le plan économique de coordonner ces commandes par la création d'un groupement entre les collectivités intéressées.

Une convention sera signée entre les quatre communes, désignant la Ville de Grand Quevilly en qualité de coordonnateur dont la commission d'appel d'offres sera compétente.

Convention d'objectifs et de financement avec la SNCF. Signature de l'avenant n°1.

Adopté à l'unanimité.

En mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la SNCF qui permet le versement d'une indemnité de « garde crèche » pour tout salarié de cette société utilisant les services de notre crèche. L'article 4 de la convention fixe le plafond de cette indemnité à 450€. Il est décidé modifier cet article par avenant afin de prévoir que ce plafond soit indexé sur la base du barème mensuel des allocations familiales.

Création d'un emploi de coordonnateur petite enfance à la Direction Générale Adjointe des Services.

Adopté à l'unanimité.

Cette création est destinée à améliorer l'encadrement des structures petite enfance y compris du relais des assistantes maternelles et à coordonner leurs activités en veillant au développement et à la qualité des services rendus ainsi qu'à la cohésion des équipes.

Il s'agira d'un emploi de catégorie A relevant de la filière médico-sociale ou administrative.

Rémunération du médecin pédiatre affecté au service petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

Cet emploi créé par délibération du 21 décembre 2010 sera confié à un médecin vacataire rémunéré selon le nombre de vacations assurées. S'agissant d'un praticien non fonctionnaire et spécialisé, la référence stricte à une échelle ne pourra être effectuée, et le taux de rémunération est fixé à 50 € bruts la demi-heure de vacation.

Modification de contrat à la Direction des Ressources Humaines.

Adopté à l'unanimité.

Le contrat de responsable de la formation arrivant à échéance le 26 mars 2012 sera renouvelé et désormais conclu pour une durée indéterminée.

Création de poste à la Direction des Services Techniques. Service des Espaces Verts.

Adopté à l'unanimité.

Afin de renforcer l'équipe de la Roseraie il est décidé de créer un poste statutaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2012.

Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

Seront effectuées les modifications suivantes :

- Direction Générale des Services : emploi de chargé de mission pour les risques majeurs en emploi statutaire d'ingénieur à compter du 1^{er} avril 2012.
- Direction des Services Techniques – Service Espaces Verts : deux postes d'agents de maîtrise en postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe et nomination d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à dater du 1^{er} avril 2012.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme DUBOIS

DELIBERATIONS

Programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012.

Adopté à l'unanimité.

Pour 2012, une demande de financement de l'action « Quevilly Etudes Supérieures » a été retenue par le comité de pilotage du C.U.C.S.

Il est noté que l'Etat a réduit sa contribution financière : l'enveloppe initialement fixée à 25 000 € passe en effet cette année à 12 137 €, soit une baisse de 27,9 %.

Avenant n°2 à la convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime relative à la maîtrise d'œuvre sociale.

Adopté à l'unanimité.

Compte tenu des objectifs et des actions menés dans l'intérêt des administrés et des allocataires, la C.A.F. et la Ville acceptent de poursuivre l'œuvre engagée et en conséquence de prolonger par la signature d'un avenant n°2 leur engagement pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

Acquisition d'un bateau par les Aquanauts Normands. Attribution d'un fonds de concours.

Adopté à l'unanimité.

L'acquisition de ce nouvel équipement profitera en priorité aux activités de l'association, mais également aux structures de loisirs de la Ville qui pourront participer gratuitement aux animations proposées par les Aquanauts. Pour un coût global estimé à 50 000 €, la Ville participera financièrement à hauteur de 10 000 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

COMMUNICATION

Programmation de la manifestation « Un Printemps au Parc et Bakayades ».

Dont Acte.

Ces fêtes annuelles se dérouleront cette année au kiosque de la Roseraie les 9 et 10 juin et au théâtre de verdure du Parc des Provinces du 15 au 23 juin.

Aux deux premières dates auront lieu un spectacle musical de rue, une déambulation de fanfare, un concert de l'Ecole de Musique et une production de chanson française.

Les 15, 16, 17, 21, 22 et 23 juin au Parc des Provinces seront programmés des concerts de rock, musique pop, folk, reggae, des prestations de l'Ecole de Musique et des spectacles destinés au jeune public.

DELIBERATIONS

25^{ème} Festival des Arts du Cirque. Signature d'une convention avec Avant Scène Organisation.

Adopté à l'unanimité.

Cette année, le festival se déroulera du 20 mai au 3 juin sur le terrain habituel sis Chemin de la Poudrière ; il sera dirigé par la Société Avant Scène Organisation et la Ville y participera financièrement à hauteur de 9 075 €.

En contrepartie 2 500 places seront gratuitement mises à disposition du public scolaire grand quevillais et de diverses organisations sociales afin d'assister aux spectacles.

Participation financière au groupement d'intérêt public « Normandie Impressionniste ».

Adopté à l'unanimité.

L'association organisatrice du festival « Normandie Impressionniste » s'est transformée en groupement d'intérêt public permettant plus de flexibilité dans la gestion des manifestations 2013 et ainsi d'accéder à un niveau supérieur d'excellence pour cette seconde édition.

La Ville adhérera à ce groupement afin de rejoindre ses huit membres fondateurs, et versera une participation financière de 5 000 €.

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ensemble Vocal de Grand Quevilly.

Adopté à l'unanimité.

L'accompagnateur de cette association dispose d'un accordéon qui nécessite diverses réparations pour un montant total de 1 833 €.

Afin de couvrir le coût de ces travaux la Ville versera une subvention exceptionnelle de 900 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme MAILLET

DELIBERATIONS

Projet éducatif local pour la jeunesse. Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine Maritime.

Adopté à l'unanimité.

L'ancien contrat éducatif local est devenu projet éducatif local pour la jeunesse, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sera sollicitée afin de participer au financement d'actions accomplies en faveur des jeunes (expression, éducation à l'image, activités scientifiques et techniques, lutte contre les discriminations, insertion par le sport).

Signature de la convention d'aide aux vacances enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime.

Adopté à l'unanimité.

Les bons vacances autrefois utilisés pour aider les familles à financer les séjours vacances de leurs enfants sont remplacés par le dispositif d'aide aux vacances enfants qui propose sous une forme dématérialisée une aide conditionnée par une participation minimale des familles à hauteur de 10 % du coût du séjour facturé par la Ville.

Afin de bénéficier de ces nouvelles dispositions il est au préalable nécessaire de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

DELIBERATIONS

Autorisation de solliciter l'octroi de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Seront sollicités les financements suivants :

- Subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la banlieue de ROUEN pour l'acquisition de véhicules électriques.
- Crédits d'Etat pour l'aménagement des voiries et parking Rue Alfred du Musset et Lévis, pour la réfection de trottoirs et racines et rénovation de la cour d'école C. Levillain pour un montant total estimé à 165 000 €.

Déclassement d'une partie du domaine public rue Arthur Rimbaud.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Ce déclassement portant sur une parcelle de 3 629 m² a pour but de permettre à la Société Quevilly Habitat de clore le parking situé à l'arrière de l'immeuble « Pays Basque », et ce pour des raisons de sécurité.

Avenant n°8 à la convention de gestion des immeubles communaux par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Cet avenant a pour but de confier à la Société Quevilly Habitat la gestion d'un appartement de 70 m² dont la ville est propriétaire sis 4 rue Suzanne Savale à Grand Quevilly.

Cession de trois parcelles à la Société Quevilly Habitat pour l'îlot n°1 du quartier Kennedy.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Ces 3 parcelles déclassées, destinés à être aménagés par la Société Quevilly Habitat, d'une superficie totale d'environ 420 m² seront vendues au prix de 72 € H.T. le m².

Société EP DIS. Demande d'enregistrement d'une extension de la plateforme logistique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

Cette Société située ZAC du Grand Launay, 8 avenue Paul Delorme à Grand Quevilly souhaite pouvoir procéder à l'extension d'un bâtiment existant afin de créer des capacités d'entreposage supplémentaires de produits pharmaceutiques.

Un accord de principe est donné sous réserve que les nouveaux arbres plantés en remplacement de ceux détruits soient d'une taille de tronc de 16 à 18 cm de circonférence au minimum.

Par ailleurs l'attention de la Société est attirée sur le fait que la pollution contenue dans les terres extraites lors des travaux les rendra impropres à certaines réutilisations, d'une part, et sur la présence de canalisations de distribution d'eau et d'assainissement en servitude dans la zone projetée pour les travaux, d'autre part.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme MAILLET, en remplacement de Melle ZAHAF, excusée.

DELIBERATION

Actions de prévention de conduites à risques. Demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre des actions accomplies par la Ville en faveur des jeunes en matière de prévention des conduites à risques, le Département de la Seine Maritime et la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie seront sollicités afin d'apporter leur aide financière.

DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE, en remplacement de M. TAILLEUX, excusé.

DELIBERATION

Implantation de colonnes enterrées pour la gestion des déchets issus du quartier Kennedy.

Adopté à l'unanimité.

8 colonnes enterrées destinées à la collecte des flux recyclables et des ordures ménagères résiduelles seront installées sur le domaine public du quartier Kennedy.

La fourniture et la pose des conteneurs seront réalisées aux frais de la CREA, le surcoût lié au choix des modèles enterrés sera pris en charge par la Société Quevilly Habitat en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, et par la Ville s'agissant des colonnes destinées à la collecte du verre.

DOSSIERS PRESENTES PAR Melle THEBAULT

DELIBERATIONS

Création d'un concours autour de l'exposition sur les villes jumelles.

Adopté à l'unanimité.

Cette exposition de photoreportage a été créée à l'initiative de la Ville pour permettre à la population de découvrir les villes jumelles ; elle se tiendra au cours de l'été 2012, elle sera accompagnée d'un jeu concours organisé sous forme de questionnaire sur les thèmes exposés.

Autorisation de déplacements de délégations dans les villes jumelles.

Adopté à l'unanimité.

S'effectueraient les déplacements suivants :

- Laatzén : 1 voyage en été – 3 élus et 1 agent maximum.
- Ness Ziona : 1 voyage au printemps – 3 élus et 1 agent maximum.
- Hinckley : 1 voyage à l'automne – 3 élus et 2 agents maximum.

Après avoir sollicité et obtenu de M. le Maire l'autorisation de prendre la parole, M. ROULY rappelle que dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire et dans l'actuel contexte de réduction des effectifs du personnel enseignant les instances de l'Education Nationale avaient prévu à Grand Quevilly la fermeture de deux classes dans les écoles élémentaires, l'une à l'école Jean Moulin, et l'autre à l'école Henri Ribière. Ce projet a suscité de vives réactions de désapprobation tant de la part des parents d'élèves que des enseignants et des élus de la commune. Plusieurs interventions ont été effectuées auprès de l'Inspection Académique de la Seine Maritime afin de solliciter que cette position soit reconsidérée.

Le conseil départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni à la Préfecture le mercredi 21 mars dernier a décidé que l'école Henri Ribière garderait ses dix classes pour la prochaine rentrée, mais que par contre, s'agissant de l'école Jean Moulin, la décision de fermeture d'une classe serait maintenue.

M. ROULY regrette bien évidemment cette dernière décision, et ce d'autant plus qu'il semblerait que le réseau d'aide aux enfants en difficulté de la circonscription risque de voir un poste supprimé, ce qui pourrait une nouvelle fois pénaliser l'école Jean Moulin.

M. ROULY conclut qu'il convient de rester vigilants et mobilisés face à ce nouveau projet.

M. le Maire tient à remercier M. ROULY pour l'engagement et la ténacité dont il a fait preuve dans cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant évoquée M. le Maire prononce la levée de la séance à 18 heures 40.